

CGV

Conditions Générale de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Aventure Trekking vous propose des prestations de séjour en tout compris. Soit sur des itinérances en refuge en randonnée ou raquette et des séjours en étoile en randonnée et en raquette.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre :

- d'une part les personnes physiques ou morales souhaitant réserver une ou plusieurs prestations proposées sur le site internet <https://aventure-trekking.com> ou via tout autre moyen, dénommées « le client ».
- Et, d'autre part, Aventure Trekking, dont le siège social est 9 chemin de Fousque, Le village, 05500 St Julien en Champsaur immatriculé au RCS de Gap 931 344 393 et au capital social de 10000€ , immatriculation Atout France IM005230004

1/ OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les modalités de réservation et de participation aux prestations entre Aventure Trekking et le client. Elles s'appliquent à toutes les réservations de prestations proposées sur le site <https://aventure-trekking.com> que la commande ait été passée par téléphone, par télécopie, par courrier postal, par courrier électronique ou directement par le site internet (vente en ligne). Elles s'appliquent aussi lors de la validation de devis. Toute prestation doit être réservée. Toutes réservations supposent nécessairement la prise de connaissance par le client, des présentes conditions générales de vente, préalablement à la commande, et l'acceptation de l'intégralité de leur contenu par le client. L'acceptation de ces conditions générales de ventes prend effet lors de la validation de la réservation des prestations ou de l'acceptation du devis par le client. En conséquence, le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document, dans la mesure où le client souhaite réserver des prestations présentées sur le site internet. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la validation de la commande ou du devis par le client. La Sarl Aventure Trekking se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les conditions générales de ventes, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures à cette modification.

2/ PROCÉDURE & MODALITÉS DE RÉSERVATION DES PRESTATIONS

Le client peut réaliser sa réservation sur Internet via le site <https://aventure-trekking.com> ou par téléphone, par courrier électronique ou selon devis. Les données communiquées par le client et enregistrées lors de la réservation constituent la preuve des transactions entre Aventure Trekking et le client. La confirmation de la réservation du client constitue une signature de même valeur qu'une signature manuscrite. Elle vaudra acceptation irrévocable des Conditions Générales de Vente.

- Dans le cas d'une réservation par courriel, par courrier ou par téléphone, la prise en compte de la réservation de la prestation sera effective qu'après réception selon les cas, soit d'un acompte d'un minimum de 30% de la commande (chèque, virement, CB) soit de la totalité de la prestation (chèque ou virement) à moins de 30 jours du départ. Le montant de l'acompte est de 30% pour chaque prestation.
- Dans le cas d'une commande réalisée en ligne par le client via une billetterie, la prestation ne sera effective qu'après réception au minimum de l'acompte de 30% ou de la totalité de la prestation. Aventure Trekking se réserve le droit de refuser une réservation ou d'honorer une prestation dans les cas où le client n'aurait pas réglé la prestation ou s'il n'avait pas réglé une précédente commande, ou dans le cas où un litige de paiement subsisterait.

Le prix du voyage peut être révisé pour tenir compte de la variation des coûts liée aux prestations offertes (hébergement, restauration, transport...).

3/ MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX PRESTATIONS

3/1 Conditions préalable à la participation de la prestation

Le client doit s'informer du niveau de difficulté physique et sportif de la prestation qu'il souhaite réserver. Ces informations sont disponibles sur le site internet ou en contactant directement Aventure Trekking. En cas de doute, un appel téléphonique peut s'avérer judicieux. Un minimum de conditions physique est requis pour participer aux activités. Vous ne devez pas, non plus, faire l'objet de contre-indication médicale à la pratique de l'activité choisie.

3/2 Assurance et responsabilité

Aventure Trekking est Opérateurs de voyages et de séjours immatriculé auprès d'Atout France N° IM005230004, il est assuré en Responsabilité Civile opérateurs de voyages et de séjours auprès de Groupama assurance-crédit § caution 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris. RC opérateurs de voyages et séjours N°RCPH278318706 auprès de Hiscox SA-Hiscox France 38 Avenue de l'Opéra 75002 Paris

Assurance recommandée pour les participants

La souscription à une assurance personnelle responsabilité civile et/ou individuelle accident (incluant les frais de recherche et de secours, ainsi qu'une couverture à l'étranger) est vivement recommandée pour la pratique des sports de montagne et des activités proposées par Aventure Trekking. Nous attirons particulièrement votre attention sur la nécessité d'être assuré pour toutes les destinations, notamment hors France et hors Union Européenne, où certaines activités peuvent se dérouler.

Pour répondre à ces exigences, nous vous suggérons de souscrire le contrat Cap Explorer de Chapka, spécialement conçu pour les activités d'aventure, de trekking et de sports outdoor partout dans le monde.

Ce contrat [Assurance voyage pour explorer le monde sereinement | Chapka Assurances](#) propose :

- La prise en charge des frais d'hospitalisation et de soins à l'étranger
- L'assistance et le rapatriement
- La couverture des frais de recherche et de secours en montagne ou en nature
- Une responsabilité civile à l'international
- Des garanties adaptées aux activités sportives et itinérantes

Pour plus d'informations sur Cap Explorer et pour souscrire facilement, consultez [les conditions générales Assurance voyage pour explorer le monde sereinement | Chapka Assurances.](#)

Attention certaines de mes activités se déroule en dehors de la France. Vérifier auprès de votre assurance votre couverture sur ce territoire (hors Union Européenne). La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ». Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités proposées, qu'il peut courir certains risques dus notamment aux aléas et au caractère imprévisible du milieu montagnard. Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels. En cas de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

3/3 Annulation de la prestation pour les séjours en itinérance en refuge ou les séjours en étoile

• Si l'annulation provient du fait du client : le remboursement sera lié à la proximité de la date de la prestation avec l'annulation. (Que la prestation soit unique ou qu'elle concerne la commande de plusieurs sorties successives), les frais retenus sont les suivants :

Avant les 31 jours précédant le départ : un montant égal à 30% sera dû.

De 30 à 21 jours : 35% du voyage

De 20 à 14 jours : 60% du voyage

De 13 à 3 jours : 80% du voyage

Moins de 3 jours : 100% du voyage

L'absence du participant inscrit ou le non-respect des dates, heures, lieu de rendez-vous, ou même toute décision personnelle d'interruption ne pourront donner lieu à aucun remboursement ou indemnités.

Plusieurs cas peuvent expliquer une annulation ou une modification de la prestation proposée sans contrepartie :

- les conditions météorologiques qui se dégradent
- le niveau de techniques et physiques participants ne permettant pas d'assurer la sécurité lors de la prestation

Si l'annulation provient du fait d'Aventure Trekking : la prestation sera intégralement remboursée sans aucune indemnité compensatoire.

- L'impossibilité pour Aventure Trekking d'encadrer la prestation (maladie, accident...)
- Le nombre insuffisant d'inscrits à la prestation. Ce nombre minimum est défini pour chacune des prestations sur le site <https://aventure-trekking.com>

4/ TARIFS & PAIEMENT

Les tarifs sont ceux que le client trouve sur le site internet <https://aventure-trekking.com> ou ceux indiqués par mail, téléphone, sms ou selon devis. Aventure Trekking se réserve le droit de modifier ces tarifs pour tenir compte des variations économiques au cours de la saison.
Aventure Trekking accepte les moyens de paiement suivant : carte bleue en cas de réservation via une billetterie (Stripe) virement bancaire, chèque bancaire.

5/ DÉFAUT DE PAIEMENT, LITIGES

En cas de défaut de paiement, Aventure Trekking se réserve le droit d'entamer des poursuites judiciaires. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera également l'objet de poursuites judiciaires. Les présentes Conditions Générales de Vente seront exécutées et interprétées conformément au droit Français. Les parties rechercheront en cas de litige un accord amiable. Dans son impossibilité, la compétence exclusive est attribuée aux tribunaux du ressort du siège social d'Aventure Trekking à Gap.

6/MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges : Lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org

Ou par courrier MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS